

National de FOOT A7

29^{ème} National de Foot Autoarbitré à 7
à Saint-Martin-d'Hères (38)

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER AVANT
LE 17 FÉVRIER 2019 (DERNIER DELAI)**

DATES matches le **samedi 15 juin** de 14h00 -19h00 et le **dimanche 16 juin 2019**, fin vers 17 heures

Présence des équipes complètes + feuille de match + licences à 11 heures précises le samedi

PARTICIPATION FINANCIERE **Droit d'inscription 70 € et chèque de caution de 150 €.**

L'inscription est validée au siège fédéral à réception des chèques d'inscription et de caution. Le club reçoit ensuite le dossier final, plan d'accès, liste des hôtels, les possibilités de repas.

CONDITIONS de PARTICIPATION

- L'équipe présente **9 joueurs minimum le week-end du National** et dispose à minima de **12 licences omnisports annuelles enregistrées au plus tard le 31 janvier 2019** (non compris autorisation, carte initiative populaire, carte 4 mois). Avec moins de 9 joueurs ou un joueur non qualifié constaté lors des contrôles (**le contrôle des licences se fera le samedi avant 13h pour toutes les équipes en présence obligatoirement de l'ensemble des joueurs et avant le début du tournoi**), l'équipe est déclassée.
- L'équipe est au moins dans sa seconde saison de pratique et reconnue par le comité capable de bien s'organiser.
- Il ne peut s'agir d'une sélection ou d'une entente de clubs.
- L'équipe maîtrise l'esprit de l'activité et particulièrement l'autoarbitrage.
- Ne participe pas deux saisons de suite si d'autres équipes sont candidates dans le comité.
- Être informé du règlement du National de FOOT A7 (ci-joint).

CLUB : Sigle:

Comité départemental FSGT :

1er RESPONSABLE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :@.....

Tél : Fixe: Portable :

2^{ème} RESPONSABLE

NOM : Prénom :

E-mail :@.....

Tél : Fixe: Portable :

Avis du Comité : **Le comité valide la participation du club** :

Date, nom du responsable, signature et cachet du comité :